

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 OCTOBRE

INFORMATIONS

UNE INTERPELLATION

Le ministre a l'intention de déblayer le terrain parlementaire des interpellations, avant d'entraver la discussion du budget. Le sort du cabinet se trouvera donc engagé fatalement sur la question de revision. On se demandait qui attacherait le grelot. M. Sellibert des Séguins a informé M. Floquet que dès la rentrée il lui poserait la question suivante :

« Quelle politique le gouvernement entend-il suivre, en présence des manifestations revisionnistes nettement exprimées dans les élections législatives de ces derniers mois ? »

La commission de l'armée a entendu la lecture du rapport de M. Labordère sur les modifications introduites par le Sénat dans le projet de recrutement voté par la Chambre.

Le texte définitif adopté par la commission comporte la suppression du volontariat et des dispenses conditionnelles. Il réduit à trois ans la durée du service militaire, établit le recrutement régional et autorise le ministre de la guerre à renvoyer, après deux ans de présence sous les drapeaux, les hommes que le tirage au sort désignera parmi ceux qui rempliront les conditions de conduite et d'instruction déterminées par le règlement militaire.

Contrairement à son intention, M. Labordère ne pourra pas déposer son rapport le jour même de l'ouverture de la session sur le bureau de la Chambre.

ITALIE ET FRANCE

Un député de la majorité gouvernementale italienne, M. Arbib, vient de proclamer qu'une guerre avec la France « était inévitable et prochaine ».

Le journal le *Popolo Romano*, qui a la prétention de réfuter cette assertion, dit cependant :

« En effet, l'éventualité d'une guerre n'est pas impossible, d'autant plus que notre alliance avec l'Allemagne vise, si on peut parler ainsi d'une grande puissance telle que la France, à la tenir en frein. »

Pendant ce temps, la *Riforma*, le journal le plus officieux de Rome, conseille la prudence à ses lecteurs, au point de vue financier, à cause de la « politique agitée » de la France.

La *Riforma*, comme M. Arbib, croit à une guerre prochaine.

ENCORE M. CRISPI

La délégation du comité qui s'est constitué en vue de la participation de l'Italie à l'Exposition universelle de 1889, et dont M. de Camondo est le président, est revenue de Rome à Paris.

Après bien des tentatives infructueuses, elle est parvenue à obtenir une audience de M. Crispi qui a franchement déclaré de vive voix aux délégués ce qu'il leur avait déjà fait dire : « Qu'il ne voulait plus entendre parler de la France ni de son Exposition, que les Italiens pouvaient s'en occuper, mais que, quant à lui, il ne fallait compter sur aucun secours ni matériel ni moral de sa part. »

Ce résultat, disent les *Tablettes*, qui pouvait mettre en péril l'existence du comité, a eu un résultat tout opposé. Les grandes industries, le grand négoce, plutôt exaspérés que découragés, se sont imposés tant de sacrifices que la délégation a rapporté au comité de Paris des sommes plus que suffisantes pour couvrir et au-delà les frais : et, quant aux adhésions, leur nombre a dépassé toutes les espérances.

Nous lisons dans la *Liberté* :

« Il existe une institution bizarre qui s'appelle la commission mixte des remontes. Elle a pour but apparent d'introduire l'om-

niscience parlementaire dans les détails techniques de l'entretien de la cavalerie, mais elle a pour résultat de causer dans la direction de cette arme de fâcheux tiraillements, car la plupart de ses membres apportent dans ces questions la compétence hippique d'un vélocipédiste.

L'année dernière, cette commission avait obtenu que l'on déferât à ses idées pour opérer dans le rationnement des chevaux des « substitutions scientifiques » qu'il a fallu suspendre en toute hâte, sans quoi, à l'heure actuelle, notre cavalerie serait à pied. L'insuccès n'a pas découragé la commission, qui prétend aujourd'hui tenter une réforme générale de nos effectifs sous prétexte de les augmenter. Or, le Comité et la Direction de la cavalerie au ministère de la guerre ont traité cette élucubration d'une façon un peu cavalière. *Inde ira.*

Dans une note distribuée à la Chambre des députés, la commission en question exhale sa colère en termes vindicatifs et associe le ministre de la guerre à une réprobation très vive de la conduite de la Direction. La mauvaise humeur des savants députés qui voient ainsi méconnaître le fruit de leurs veilles, est très compréhensible, mais évidemment la sanction ministérielle donnée à leurs griefs est apocryphe, car si le ministre avait à blâmer la direction de la cavalerie, qui dépendre lui, il le ferait disciplinairement et non pas par une voie détournée, ni sous forme d'entre-filet. »

TROP DE DÉPUTÉS

M. Michelin, député de la Seine, déposera lundi sur le bureau de la Chambre une proposition de loi aux termes de laquelle la Chambre ne comprendrait plus que 364 députés élus au scrutin uninominal.

La Chambre serait divisée en trois commissions permanentes dont la composition serait directement déterminée par le suffrage universel.

Les députés seraient élus pour une période de six années, chaque Commission serait renouvelée intégralement tous les

deux ans ; le chiffre de l'indemnité parlementaire serait portée de 9,000 fr. à 15,000 fr.

Tous les électeurs inscrits devraient, sous peine de perdre leurs droits politiques ; prendre part au scrutin pour l'élection des députés.

Les frais électoraux seraient à la charge des départements.

Le budget devrait, d'après une disposition fixe de la loi, être voté avant le 4^{er} août de chaque année.

Enfin chaque colonie aurait un parlement colonial indépendamment de ses représentants à la Chambre.

L'AUTOCRATE COULON

M. le directeur des postes et télégraphes continue le cours de ses persécutions.

Il ne s'est pas contenté, paraît-il, d'envoyer en province les employés de Paris qui avaient osé croire qu'ils avaient les mêmes droits que les ouvriers grévistes à la sollicitude de l'administration ; il leur inflige en outre le supplice de la faim.

On assure que les vingt-deux disgraciés, qui auraient dû toucher leurs appointements le 30 septembre, selon la règle, n'avaient, hier, rien encore touché.

Cela se passe de commentaires.

LE SECRET DES LETTRES

On raconte que le général Boulanger, au cours de ses récents voyages, écrivait tous les jours à son secrétaire, lequel était resté à Paris dans le petit hôtel de la rue Dumont-d'Urville.

Or il paraît qu'aucune de ces lettres n'est parvenue à son adresse.

M. Coulon ne se gêne pas, et le gouvernement non plus.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON

Le maréchal de Mac-Mahon est en ce moment dans son château de Laforêt avec la maréchale. Quelques amis viennent les voir,

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE XI

L'EAU ET LE FEU

Le capitaine du *Philopæmen* était donc, comme je l'ai déjà dit, un Napolitain trapu, mal embouché, agité, avec une grosse voix pleine de jurons. Son juron favori était *Corpo di Bacco* et lui se nommait Barnaba Morvio. Il commença à pester contre ce troupeau de passagers qui encombraient son pont ; il finit par bourrer son stupide personnel de matelots. Il faisait, à lui tout seul, une tempête sur son navire. Les matelots louchaient ; les passagers grognaient.

Le *Philopæmen* voguait déjà dans les premières ténèbres de la nuit. Le capitaine, pour se débarrasser de cet encombrement gênant des deux sexes, annonça l'extinction des feux et envoya tout le monde se coucher. Tout le monde vida bientôt le pont par ses écoutes dans l'intérieur du navire, comme une nuée de fourmis qui disparaît par les trous de sa fourmillière. Le capitaine lâcha

d'aise un *Corpo di Bacco* et un jet de chique à la fois, et put donner libre jeu à ses enjambées de l'avant à l'arrière du bateau.

Les premières classes avaient à leur disposition un assez joli salon qu'un hublot vitré au plafond éclairait le jour et d'où, pour le soir, descendait une lampe de cristal. Autour de ce salon boisé par d'étroits panneaux, chaque panneau, à la façon d'un volet d'armoire, s'ouvrait sur un cadre-lit qui rappelait une case de pigeonier. Les deux sexes avaient leur salon, et leur dortoir ainsi disposé.

Quand le capitaine du *Philopæmen* eut refoulé, d'un commandement, sa vivante cargaison dans les dessous du navire, la lampe du salon des hommes brillait de toute sa mèche. Chacun reconnut son numéro sur un volet et tous les volets déployèrent leur aile d'acajou. Camille Regour jeta alors un regard sur son voisin de cadre. A la lueur de la lampe, il distingua une allure et une silhouette qui lui rappelaient vaguement quelqu'un, il ne savait trop qui encore. De même, lequelqu'un semblait reconnaître assez Camille, pour apporter quelque hésitation à s'en rapprocher. Cependant, comme les deux voisins, mutuellement intrigués, persistaient à vouloir se deviner, ils finirent par se considérer mieux et par se bien voir.

— Comment ? maître Mounine ? hasarda Camille.

— Lui-même, monsieur, répondit avec un certain malaise maître Mounine en personne, toujours un peu louche, un peu bossu, avec son museau et sa mâchoire de renard.

— Et quelle bonne fortune nous met côte à côte dans les entrailles du *Philopæmen*, capitaine Barnaba Morvio, en route pour la ville de Minerve ?

— Une bonne fortune en effet, se hâta d'appuyer l'avocat, une vraie bonne fortune, monsieur... Camille Regour, je crois ?

— Parfaitement ; célibataire, Parisien et touriste. Vous savez donc le grec suffisamment pour, à Athènes, secourir la veuve et défendre l'orphelin ?

— Pas le moins du monde.

— Et alors ?

— Alors, je plaiderai en français et ils jugeront en grec et quand même, soyez-en sûr.

Maître Mounine riait de toute l'ampleur de son gilet.

— Voilà qui ne manque pas d'originalité. Votre clientèle a donc des racines sous-marines qu'elle va pousser des drageons sur le sol de Démosthène ?

— C'est bien simple. J'exerce à Marseille ma profession avec un certain succès et j'y suis passablement connu, du vieux port à la Joliette. Un patron de navire se trouve avoir, pour un chargement, maille à partir avec un négociant du Pirée et...

— Mais, le grec ? le grec ?

— Est inutile. Un interprète traduira ma plaidoirie au tribunal.

— Bien ou mal ?

— Oh ! voilà qui m'est tout à fait indifférent !

— En effet, pourvu que vous écriiez votre partie adverse ? Et j'en sais quelque chose. Vous m'avez joliment accommodé, hein ?

— Bah ! vous avez trop d'esprit pour m'en vouloir beaucoup. Ces éreintements-là ne tirent pas à conséquence. C'est jeux et ris tout simplement. De même qu'il existe des formes et formules de procédure saugrenues, il est des mœurs basochiennes...

— De drôles de mœurs tout de même !

— D'accord. Mais les ennemis les plus acharnés à la barre sont, en ville, les amis les meilleurs. J'espère que vous ne me gardez pas rancune. Je devais, pour le gain de ma cause, vous tomber, comme on dit à la foire. Et votre ami ?

— Mon ami a regagné Paris.

— Il a du talent et toutes les apparences d'un brave et gentil garçon. Tenez ; je suis enchanté de vous retrouver et de pouvoir m'excuser auprès de vous sur mes vivacités de demandeur.

— Enchanté quand même aussi, monsieur Mounine. Je n'ai pas le fiel d'une colombe.

— Et vous allez à Athènes, comme moi ?

— Comme vous.

entre autres le général du Barail, ancien ministre de la guerre sous le Septennat.

Malgré ses quatre-vingts ans, le maréchal chasse encore, et avec succès, en compagnie de son gendre, le comte de Piennes, officier de cavalerie à Dinan, actuellement en congé chez son beau-père.

LES AMIS

Notre excellent confrère la *Bourgogne* publie quelques réflexions aussi bonnes à méditer à l'Ouest qu'à l'Est, au Nord qu'au Midi.

Il ne faudrait pas croire que la presse conservatrice en général, que la *Bourgogne* en particulier, n'a que des ennemis.

Les amis de la presse chrétienne et monarchique sont nombreux, et s'ils voulaient mettre de côté chacun leur petite satisfaction personnelle, s'ils se serraient les coudes, la bonne presse serait, dans tous les départements de France, d'une puissance formidable pour le bien, pour la propagation de la vérité, pour la régénération de la société.

Le malheur, c'est que les conservateurs ne soutiennent pas le journal qui les défend, comme les révolutionnaires soutiennent leur feuille écarlate. Chacun voudrait avoir son petit journal à soi, qui reflète ses petites idées, ses petites susceptibilités, sa manière de voir.

Ah! si l'on pouvait contenter tout le monde mais cela n'est pas facile, c'est même tout à fait impossible.

Ainsi je connais des lecteurs que n'intéressent pas les mille petits faits divers de la chronique locale.

Il en est d'autres qui ne veulent que de la locale; d'autres qui vous disent: « Vous ne mettez pas assez de bons mots; j'aime tant ça, moi, les bons mots. »

Je ne parle pas de ceux qui trouvent que le rédacteur est un Monsieur qui n'entend rien à la politique, qu'il est trop clérical ou qu'il ne l'est pas assez, qu'il travaille trop ou qu'il ne fait rien du tout...

Je veux oublier les partisans des articles de fond; ceux, au contraire, que cela ennuie; j'oublie les partisans des articles sérieux, des grands discours, ceux qui veulent des beaux morceaux de littérature et ceux qui n'en veulent pas, — j'oublie ceux qui ne voient que les marchés, et ceux qui ne regardent que les annonces; j'oublie ceux qui détestent la polémique, et ceux qui, au contraire, trouvent que rien ne les amuse autant; j'oublie ceux qui disent: « mais tapez donc sur le galopin de ce journal infesté, et ceux qui vous écrivent: Ah! laissez-le donc tranquille, c'est un imbécile. »

Et je vous prie de croire encore une fois que ce n'est pas facile de se débrouiller au milieu de ces desiderata divers, et de ces mille nuances de l'opinion.

Le véritable ami de la presse catholique, lui, se reconnaît à ces signes:

1° Il ne se laisse pas aller à des critiques malveillantes, et il prend la défense de son journal quand on l'attaque.

2° Il ne perd aucune occasion de signaler à son journal les choses qui peuvent in-

terresser les lecteurs et de leur faire du bien.

3° Il se dit que, par profession, le rédacteur est juge, et bon juge de ce qui doit être publié, corrigé, remanié.

4° Quand tel article ne lui plaît pas, il se dit qu'il peut être agréable à des centaines d'autres personnes.

Il facilite le travail du rédacteur qui, dans les journaux conservateurs, est toujours à peu près seul, et qui n'a pas, comme les préfets, des secrétaires dans tous les coins de son cabinet.

En en mot, les amis du journal conservateur devraient être autant de collaborateurs qui, chacun dans leur sphère, lui prêteraient un concours assidu, l'entoureraient de leur sympathie, et augmenteraient ainsi son influence en faisant pénétrer dans les esprits des masses des idées de bon sens, de justice, de foi religieuse, d'honnêteté morale et politique.

Voyons, les amis de la *Bourgogne*, est-ce que je n'ai pas raison? Est-ce que vous tous qui aimez la lutte, qui souffrez d'être insultés dans vos croyances, lésés dans vos intérêts et dans votre liberté, est-ce que vous n'avez pas un moyen de vous défendre vous-mêmes par le journal? Il suffit de lui donner l'appui de votre intelligence pour le rendre intéressant, de votre dévouement et de votre argent pour le fortifier et le répandre à profusion.

A l'œuvre donc, et puisque vous aurez tous les jours la *Bourgogne* pour défendre ce que vous aimez, ce que vous respectez, c'est-à-dire Dieu, la Monarchie nationale, votre liberté et votre bourse — eh bien! aidez-nous, et travaillez avec nous.

Tous les jours, ce sont ces grandes choses et ces grands noms qui sont attaqués.

Tous les jours on vous écorche, ô mes amis les conservateurs. Et, vous pouvez m'en croire, le jour où vous n'auriez plus de journaux conservateurs pour crier gare! vous seriez perdus.

La presse conservatrice donne à l'ennemi la crainte qui est le commencement de la sagesse. Sans elle, il y a longtemps que les honnêtes gens seraient mangés.

OCT. CHAMBON.

ÉTRANGER

ITALIE. — M. Crispi a fait sonder, par des amis communs, les dispositions des principaux chefs du parti républicain, dans le but de savoir s'ils comptaient se livrer à des manifestations hostiles pendant le séjour de l'empereur d'Allemagne en Italie.

Presque tous ont déclaré que leur attitude dépendrait surtout de la façon dont le parti germanophile se conduirait. Seuls les chefs intransigeants ont répondu dédaigneusement qu'ils n'avaient aucune explication à donner au ministre sur leurs intentions.

LE VOYAGE DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Florence, 11 octobre.

L'empereur d'Allemagne est arrivé à Florence à 9 h. 5. Toutes les autorités civiles

et militaires ainsi que de nombreux curieux attendaient à la gare, ornée pour la circonstance de fleurs et de feuillages et pavoisée de drapeaux allemands et italiens.

Après avoir entretenu pendant quelques instants le syndic, le préfet et la délégation de la colonie allemande de Florence, l'empereur Guillaume est reparti pour Rome à 9 h. 15.

Rome, 11 octobre.

Guillaume II arrivera à 4 h. 15.

Beaucoup de magasins vont fermer cet après-midi.

On ne rencontre que voyageurs, valise en main, en quête d'un logement.

Le maire de Rome a adressé ce matin un manifeste aux Romains, disant que le monarque qui est sur le point d'arriver est le petit-fils du victorieux et vénéré fondateur de l'unité allemande, et le fils du magnanime Empereur qui a donné des preuves si vives d'affection à l'Italie et à sa glorieuse dynastie.

Des mesures de précaution extraordinaires ont été prises sur des avis arrivés de Berlin en même temps qu'une centaine d'agents allemands.

Les manifestations qui se produiront auront un fort caractère officiel. L'enthousiasme est en quelque sorte organisé. Les journaux mêmes publient des avis avec prière à la foule de se réunir sur telle place pour crier: « Viva la Germania! » L'administration du Mont-de-Piété rend les engagements de ces derniers jours jusqu'à concurrence de trois francs. En signe de réjouissance, la municipalité romaine a fait distribuer des vivres. Finalement, tous les moyens sont employés pour entraîner la populace.

Sous le titre: « Un complot en Italie », les *Tablettes* publient la dépêche suivante que nous ne trouvons dans aucun autre journal:

« D'après une dépêche de Rome, huit cents personnes auraient été arrêtées en Sicile.

» Toutes sont accusées d'avoir pris part à un complot tramé contre l'empereur Guillaume.

» Trois cents individus ont été arrêtés près de Palerme, au moment où ils tenaient une réunion secrète. C'est une dénonciation anonyme qui a mis la police sur la trace de ces menées. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LES ÉTRANGÈRES

Sur l'application du décret du 2 octobre sur les étrangères, il y a un point obscur. Est-ce que les dames étrangères (veuves, etc.) habitant seules sont dispensées de la déclaration prescrite par le décret du 2 octobre?

Bien que les termes du décret présentent un peu d'obscurité à cet égard, nous pensons que le décret s'applique à tous les

cheminées se penchaient en avant ou se renversaient selon les caprices du tangage. Quelques bouts de cordes en l'air flottaient et tout à coup claquaient frénétiquement comme des fouets vigoureusement agités. Contre le navire des lambeaux de vagues brisées battaient avec d'énormes rejaillissements. L'eau retombait sur le pont en hautes embardées, puis y ruisselait en minces filets rapides.

L'avocat marseillais avait perdu tout courage civil. Il était blême de peur et de trouble intestinal. Il regardait, avec stupeur et nausées, la mer bondir autour du *Philopœmen*.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

BAISSE DE PRIX

Sucre, 1 fr. 05 le kilog.
Huile de Colza épurée, 35 cent. le 1/2 kilog.
Bougie Japonaise bonne qualité, 70 cent. le paquet.

étrangers sans distinction de sexe, — aux femmes comme aux hommes.

Les « étrangers » embrassent la généralité, ils signifient tout ce qui est étranger et ne doivent prêter à aucune équivoque.

Les dames étrangères, veuves ou séparées, ou célibataires, sont donc tenues, sans le moindre doute, à faire la déclaration prescrite.

Ne sont pas soumises à la déclaration les dames d'origine étrangère qui ont épousé des Français. Le mariage avec un Français confère, en effet, d'après la loi, la qualité de Française.

M. HERVÉ-BAZIN AU HAVRE

On lit dans l'*Anjou*:

« Vendredi dernier, 5 octobre, une conférence a été faite au Havre par notre excellent ami et éminent collaborateur, M. Hervé Bazin.

» Sujet de la conférence: *Le jeune homme chrétien*.

» Deux mille auditeurs environ, appartenant à toutes les classes de la société, se pressaient dans la salle et ont applaudi l'éloquent orateur. »

L'*Anjou* publie en deux numéros le texte de cette conférence. Nous regrettons que le cadre de notre journal ne nous permette pas de le reproduire. Cette étude est pleine d'intérêt, de charme, et se recommande et pour le fond et pour la forme.

Pèlerinage de Saint-Florent et vénération des reliques, dimanche 14 octobre. — Grand'messe à 10 heures. Vêpres à 3 heures; sermon. — La chaise contenant les reliques de saint Florent sera portée en procession dans les rues du bourg. La cérémonie se terminera par le salut du Saint-Sacrement.

MÉNAGERIE PEZON ET CASTANET

Dans son numéro paru avant-hier soir à Angers, le *Petit Courrier* annonçait en ces termes le départ de cet établissement:

« La superbe ménagerie Pezon-Castanet va nous quitter. Les deux intrépides dompteurs, M^{me} veuve Emilien Castanet et M. Gilbert Pezon, ont donné leur dernière représentation mardi soir.

» Lundi, M. Gilbert Pezon a reçu le diplôme de membre de la Société des Sauveteurs angevins. Les sauvetages déjà nombreux opérés par le jeune dompteur le rendent digne de cette distinction. La même Société, faisant preuve de beaucoup de délicatesse, ce dont nous la félicitons, a nommé membre honoraire M^{me} veuve Castanet. Disons que, là encore, c'est bien au mérite que la médaille a été décernée.

» La ménagerie Pezon-Castanet va quitter Angers pour aller à Saumur, où elle doit rester huit jours environ. Elle partira jeudi par train spécial, et la première représentation aura lieu dimanche prochain; nous ne doutons pas que les Saumurois fassent à ce magnifique établissement zoologique le même bon accueil que les Angevins.

» La famille Pezon gardera de son séjour à Angers un souvenir ineffaçable, souvenir gravé par la douleur au plus profond de l'âme. Peut-être les témoignages de sympathie, dont la mort de M. Castanet a été l'occasion pour elle, adoucissent-ils l'amertume de ce souvenir.

» Quant aux Angevins, ils n'ont apparemment qu'à se féliciter de la visite de la ménagerie Pezon. Tout le monde est venu applaudir M. Castanet dans ses prodigieux exercices qui devaient, hélas! lui coûter la vie. Tout Angevin est venu voir les intrépides dompteurs, M^{me} veuve Castanet, M. Gilbert Pezon, et la charmante M^{lle} Anna Pezon entrer avec les fauves et les faire travailler d'une manière étonnante.

» Les visites à la ménagerie Pezon, intéressantes par la curiosité des fauves, empruntaient un double charme à l'affabilité avec laquelle les membres de la famille Pezon-Castanet accueillent tous les visiteurs.

» En terminant, nous dirons à la famille Pezon-Castanet ce que le jeune dompteur, M. Gilbert Pezon, disait aux spectateurs de lundi:

« Nous ne vous disons pas adieu, mais au revoir. »
» Bon voyage! et que les malheurs comme celui du 16 septembre se fassent rares sur sa route! »

La ménagerie Pezon-Castanet est arrivé aujourd'hui vendredi à Saumur. Elle s'installe place du Chardonnet.

— Voyage d'agrément sans doute; d'affaires, peut-être?

— Oui... oui, d'affaires et d'agrément.

Camille se gardait des insinuations de l'avocat. Et, tout en causant, les deux voisins de cadre se déshabillaient. Tout à coup un *Corpo di Bacco* formidable retentit à la petite porte donnant sur l'escalier de l'écouille. Le capitaine Barnaba avait ordonné que l'on éteignît tous les feux, et la lampe encore allumée du salon lui arrachait son juron habituel.

— Mais, capitaine... risqua Camille.

— *Corpo di Bacco!* Paix et silence! tonna Barnaba Morvio. On ne cause pas sur mon bord à cette heure-ci. Feux éteints, becs clos.

— Quel veau-marin! chuchota à maître Mounine le Parisien.

Le navire suivait sa route dans la nuit à la lueur des étoiles piquées le long du firmament comme une suite de milles d'or. Il pénétrait, de la proue, dans une phosphorescence lumineuse tandis que sa poupe laissait derrière elle une traînée d'écume blanche. Il éveillait ainsi autour de sa coque un frémissement bruisant tandis que dans ses flancs le silence régnait. Il semblait un immense berceau balancé par sa grande berceuse, la somnolente Méditerranée. Maître Mounine et Camille Regour ne dormirent point de toute la nuit à ce balancement inhabituel. Ils employèrent leur mutuelle

insomnie à deviser à voix basse. Ils devinrent si bien et de tant de choses étrangères ou personnelles que le matin les trouva parfaits bons amis.

Le matin n'avait point le calme ordinaire des matins d'une mer prioritaire. Les passagers pouvaient en juger dans leurs cadres où le tangage et le roulis assez accentués les secouaient de la tête aux pieds, et de la hanche droite sur la hanche gauche. Les coeurs, à cet exercice continu et inaccoutumé, commençaient à monter aux lèvres. De subites amertumes et des écroulements prolongés amollissaient les tempéraments les plus robustes et troublaient les estomacs les plus solides. Maître Mounine et Camille n'échangeaient plus que quelques paroles rares, entrecoupées de rauquements de gorge très significatifs. Ils se hâtèrent de se remettre sur pieds et de rentrer dans leurs vêtements. Quo se passait-il donc là-haut?

Rien que le bien naturel. Les coups de vent et les coups de mer se succédaient et le *Philopœmen* obéissait à leurs soudaines brutalités. Il dansait.

M. Mounine et Camille montèrent sur le pont, non sans difficultés. Ils se sentaient le besoin de respirer du grand air à pleins poumons. Le pont du *Philopœmen* était à peu près désert, traversé seulement par les hommes d'équipage. Une assez jolie tempête avait pris le navire aux agrès. Les mâts, dépouillés de leurs voiles comme de grands arbres d'hiver, craquaient dans leurs vergues. Les

LES CONSÉQUENCES DE LA FOLIE SCOLAIRE

Savez-vous combien il a été délivré de brevets élémentaires ou supérieurs de jeunes filles, pendant les années 1882, 1883, 1884, 1885 ?

Oyez :
En 1882, brevets élémentaires, 18,200 ; supérieurs, 4,700.
En 1883, brevets élémentaires, 15,500 ; supérieurs, 4,700.
En 1884, brevets élémentaires, 15,600 ; supérieurs, 4,908.
En 1885, brevets élémentaires, 21,800 ; supérieurs, 3,050.

Au total, pour les quatre ans, 70,700 brevets élémentaires et 7,350 brevets supérieurs.

Les relevés officiels de 1886, 1887 et 1888 ne sont pas faits encore ; mais, si nous prenons une moyenne établie d'après les quatre années précédentes, soit pour chaque année 19,500 brevets élémentaires et 1,850 supérieurs, on trouve 125,000 titulaires du brevet élémentaire et 13,000 du brevet supérieur. Or, il y a en France 20,000 écoles publiques de l'État et 3,000 libres, desservies par 35,000 institutrices.

Il y a annuellement de 16 à 1,700 vacances, pour 4 ou 5,000 candidats. Et le flot monte toujours.

CHOLET. — Exposition. — Dimanche et lundi derniers a eu lieu l'exposition annuelle des fleurs, fruits et légumes, organisée par la Société d'horticulture de l'arrondissement de Cholet.

Les nombreuses variétés exposées, les collections remarquables de fruits que la foule des visiteurs a pu admirer ces deux jours, prouvent l'importance que de plus en plus prend la culture maraîchère à Cholet et dans sa banlieue.

Si l'on doit surtout féliciter les praticiens des nombreux progrès réalisés par leur travail et leur intelligence, il est de la plus stricte justice de rendre à la Société d'horticulture le témoignage qui lui est dû pour son zèle à propager les meilleures méthodes de culture, et pour l'émulation que ces concours entretiennent parmi les jardiniers choletais.

ANGERS. — Le Bulletin officiel de l'Association artistique parle en ces termes de M. E. Simon, dont nous avons annoncé la mort :

« Le monde musical angevin vient de subir une perte bien sensible en la personne de M. E. Simon. Excellent musicien, harmoniste distingué, M. E. Simon avait charitablement, pendant plusieurs années, rempli les fonctions de directeur de la Société Sainte-Cécile, faisant même un cours de solfège pour remplacer un artiste malade à qui les appointements étaient régulièrement servis. Dans ces dernières années, le sympathique musicien avait fait paraître quelques compositions religieuses de valeur.

« M. Simon n'a jamais cessé de s'intéresser à nos Concerts ; l'année dernière, c'est lui qui, souffrant déjà de la terrible maladie qui devait l'enlever si vite à l'affection de ses nombreux amis, venait nous apporter le précieux appoint de son talent et de son zèle pour les répétitions de la Messe de Gounod.

« C'était un véritable artiste et nous déplorons doublement la perte de cet homme de bien. — J. B. »

135^e de ligne. — Aujourd'hui vendredi, à 3 heures de l'après-midi, le colonel commandant le 135^e passe en revue, sur le Champ-de-Mars, les réservistes de son régiment.

Après le défilé, les troupes seront ramenées aux casernes et les réservistes qui ont accompli leur période de 43 jours seront désarmés, de manière à pouvoir être libérés demain.

VOL A L'AMÉRICAIN

Le Lochois rapporte le fait suivant, que nous recommandons à l'attention des campagnards :

« Le 3 courant, le nommé Brosseau, d'Evres-sur-Indre, se rendant à la foire de Loches, pour acheter une vache, fut victime d'un vol à l'américain, et les auteurs sont encore inconnus.

« Celui-ci rencontra en route un individu

paraissant être des environs ; la conversation s'engagea et ce dernier ne tarda pas à savoir pourquoi Brosseau allait à Loches et la somme qu'il portait.

« Chemin faisant survint un deuxième individu, correctement vêtu, porteur d'une sacoche, qui demanda à Brosseau de lui faire visiter les curiosités de Loches. Tous trois allèrent au château. L'homme à la sacoche dit à Brosseau qu'il était porteur de 2,000,000 de francs et lui fit voir des rouleaux cachetés contenant de l'or et des billets ; il le pria de se passer la précieuse sacoche autour du cou en lui disant de mettre son porte-monnaie avec ses valeurs. Ce que le trop confiant Brosseau s'empressa de faire.

« On alla déjeuner hôtel Lèveillé, de là au café Chenu, d'où les deux compères s'esquivèrent sous prétexte d'une commission, laissant Brosseau en tête-à-tête avec la sacoche.

« L'absence lui paraissant un peu longue, il pensa à une duperie, s'en alla à la gendarmerie, fit ouvrir la sacoche qui contenait au lieu d'or et de billets des rouleaux de plomb et de bougies et une bague à tabac. Quant au porte-monnaie et aux 220 fr., le tout avait disparu.

« Tout en déplorant le mésaventure de Brosseau, souhaitons que les habitants des campagnes en tirent profit et ne se laissent plus duper. »

ADJUDICATION DES FOURRAGES

Mardi 9 octobre, a eu lieu à Vendôme l'adjudication publique des fournitures de fourrages à exécuter par voie d'entreprise, pendant l'année 1888-89.

L'effectif des chevaux est de 4,400. M. Besseraut, à Châtelleraut, a été déclaré adjudicataire aux prix suivants : Avoine, les 100 kilos, 18 fr. 10 ; foin, 8 fr. 65 ; paille, 7 fr. 65.

NANTES. — Depuis quelque temps, les tapissiers de Nantes sont exploités par un audacieux filou.

Voici de quelle façon il procède. Il se présente chez un tapissier et demande au nom d'un confrère un coupon de velours d'étoffe à tenture ou toute autre marchandise, en présentant une lettre signée dudit confrère, puis il disparaît.

Bien entendu, la lettre émane de l'escroc lui-même.

Quelques tapissiers s'y sont laissés prendre. L'un d'eux à qui l'on demandait un coupon de velours au nom de M. X..., son confrère, remit la pièce entière, dans la crainte que le coupon fût insuffisant.

Il paiera cher sa confiance. L'escroc finira bien par tomber aux mains de la justice, mais il est probable que les marchandises escroquées ne se retrouveront pas.

NANTES. — Le caporal Allyre, du 437^e régiment de ligne, qui avait offert au consul d'Italie à Nantes de lui livrer des cartouches Lebel, sera prochainement traduit devant le Conseil de guerre du 44^e corps d'armée.

SAINT-NAZAIRE. — Le pétrole. — Vendredi dernier, vers sept heures du soir, la dame Talhouarne, voulant s'assurer de la quantité que contenait sa lampe, approche une chandelle allumée. Une explosion eut lieu et le feu se communiqua aux vêtements du jeune Talhouarne assis à la table.

En essayant d'éteindre la feu, M^{me} Talhouarne ne réussit qu'à enflammer ses vêtements. L'enfant se précipita dans l'escalier. M. Simon, boulanger, qui accourait au secours, l'enveloppa dans des sacs et réussit à éteindre les flammes. Entrant ensuite dans la chambre de M^{me} Talhouarne, il lui rendit le même service en l'enveloppant d'un manteau.

Le jeune Talhouarne a des brûlures à un bras et au dos ; mais sa vie n'est pas en danger.

Quant à M^{me} Talhouarne, elle a succombé mardi à la suite de ses blessures.

VOL DE CARTOUCHES LEBEL A LAVAL

Nous avons mentionné, dit l'Indépendant de l'Ouest, l'arrestation d'un sergent réserviste qui, vendredi dernier, avait tenté sur le champ de tir, de s'approprier plusieurs cartouches Lebel. Cet individu, charcutier à Laval, est toujours sous les verroux.

On sait quelles précautions sont prises

pour empêcher qu'aucun échantillon de ces cartouches ne disparaisse et ne puisse parvenir en des mains étrangères qui pourraient découvrir, par l'analyse, la composition de la nouvelle poudre qui constitue à elle seule un des plus importants éléments de supériorité de notre armement actuel.

Pour diminuer autant que possible tout danger de perte ou de vol, on ne délivre à chaque homme que sur le champ de tir même les cartouches qu'il doit brûler au cours de chaque exercice. C'est ce qui avait été fait vendredi. Le tir terminé, chaque tireur devait, comme de coutume, rendre ses étuis vides. C'est alors qu'on s'est aperçu en les comptant qu'il en manquait trois.

On comprend l'émotion de tous les hommes présents. Séance tenante les armes furent visitées, les gibernes et tous les hommes fouillés. C'est alors qu'on trouva les trois cartouches manquantes enveloppées dans le mouchoir du sergent R..., qui a été immédiatement arrêté et ramené à la caserne entre quatre soldats portant baïonnette au canon. R... a été mis en cellule. Une perquisition a été faite à son domicile et l'affaire suit son cours.

Plus de papiers d'argent, c'est-à-dire de papiers étamés et plombés autour des bons, du chocolat, du camembert et du saucisson ! Le comité consultatif d'hygiène vient de tenir une séance dans laquelle il a conseillé l'interdiction de feuilles de ce genre comme enveloppe de produits alimentaires, et signalant le plomb comme un danger pour la santé publique. Avis aux consommateurs.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12^e ANNÉE).

DIMANCHE 14 OCTOBRE 1888, à 1 heure 1/2 très-précise

309^e Concert populaire (1^{er} de l'abonnement)

Programme

- 1^o Septième Symphonie (en la). BEETHOVEN.
- 2^o Sérénade pour orchestre à cordes (extraits)..... TSCHAIKOWSKY.
- 3^o Ouverture du Roi d'Ys..... LALO.
- 4^o Le Songe d'une Nuit d'été (extraits)..... MENDELSSOHN.

L'orchestre sera tenu par M. Gustave LELONG.

FAITS DIVERS

L'écho très authentique d'un fait bizarre nous arrive de Paimbœuf ; il a fait sensation dans la Loire-Inférieure. Nous n'entreprendrons pas de l'expliquer.

Le juge d'instruction assistait avec plusieurs de ses amis aux expériences d'hypnotisme données par un certain Zamora. L'opérateur ayant affirmé que s'il se trouvait en contact avec un voleur et si le voleur pensait un seul instant à l'objet volé et à sa cachette, lui-même aussitôt la découvrirait : les magistrats le prirent au mot, le conduisirent à la prison de Paimbœuf, l'introduisirent auprès d'un accusé qui niait avoir volé et caché plusieurs centaines de francs. Après quelques instants de contact, Zamora quitta le détenu : les magistrats anxieux le suivirent jusqu'au bureau de la gare, où, à leur grande stupéfaction, ils trouvèrent la somme dans le creux d'un vieux mur.

Une commune entière du gouvernement d'Olonetz (Russie septentrionale), composée de cinq villages, est littéralement tenue en état de siège par... des ours. Cette commune est entourée de forêts immenses qui s'étendent à des centaines de kilomètres. Les fauves rôdent par troupes de huit et de dix et s'attaquent à tout ce qu'ils rencontrent : chevaux et vaches ont été exterminés, et les malheureux habitants n'ont plus de quoi cultiver leurs champs. Le gouverneur de la province a donné l'ordre aux troupes locales d'envoyer sur les lieux des tirailleurs pour lutter contre cet étrange envahissement. Des compagnies de tireurs volontaires se sont formées et la chasse est ouverte.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 octobre.

Le mouvement de reprise que nous laissons pressentir s'est assez vivement accentué. Les tendances du marché sont favorables et l'ensemble des cours s'est relevé sur toute la ligne. Le 3 0/0 s'inscrit à 82.40 ; le 4 1/2 0/0 à 105.55.

L'action du Crédit Foncier se traite à 1,372. Les obligations foncières et communales ont conservé un bon courant d'affaires. La faveur dont jouissent ces titres auprès des capitaux de l'épargne est très légitime, car aucune valeur ne se présente entourée de plus de garanties.

La Société Générale est bien tenue à 480. Cet établissement de crédit vient de remporter un nouveau succès avec l'emprunt de la Compagnie de l'Ouest de l'Espagne qui a été couvert onze fois.

Les Dépôts et Comptes courants sont demandés à 607.50.

On remarque de nombreux arbitrages entre l'obligation des Immeubles de France et l'obligation de la Banque hypothécaire. Ce sont deux valeurs du même type, mais la seconde coûtant plus de cent francs plus cher que la première, les porteurs de titres s'empressent de réaliser un bénéfice immédiat.

Le Panama est coté 273.12.

Pour répondre au désir tout naturel du public d'obtenir la livraison immédiate de ce qu'il achète, la Banque de l'Ouest de Paris tient à la disposition des acheteurs la série complète de toutes les valeurs de placement y compris les dernières adoptées par l'épargne, les obligations des Immeubles de France et du Chemin de fer de Porto-Rico.

Théâtre de Saumur

Tournées artistiques. — Direction L. CHENAT. — GABRIEL DAVOISE, Administrateur.

SAMEDI 13 octobre 1888

Une seule représentation du plus grand succès du théâtre du Palais-Royal avec le concours de M. ALEXANDRE DUPUIS, M^{lle} A. FARNÉS, M. BURTY, M^{lle} JANE RIBADIER, M. CHARLES GODAIN.

Tricoche et Cacolet

Comédie bouffe en 5 actes,

de MM. HENRI MEILHAC et LUDOVIC HALÉVY.

1^{er} acte, Les tripotages d'un Banquier véreux. — 2^e acte, L'agence Tricoche et Cacolet. — 3^e acte, Le boudoir de Fanny Bombance. — 4^e acte, L'Estaminet du Monstre-Vert ; La partie de billard. — 5^e acte, les exploits de M^{me} Boquet.

Accessoires entièrement neufs exécutés spécialement pour la pièce. — Mise en scène exacte à celle de Paris, réglée par les auteurs.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 13 octobre

Lucie, grand opéra en 4 actes.

Le Chalet, opéra en 1 acte.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Bureaux à Tours, rue Richelieu, 13.

Sommaire du n^o 393 (7 octobre 1888). Trop de Wilsons ! Les embarras du citoyen Payral, apothicaire, devenu ministre des finances. De plus fort en plus fort. La désinfection des députés républicains. La Tour Eiffel. Quelques extraits d'un dictionnaire de l'avenir. La nouvelle Marseillaise.

Nous engageons nos amis à s'abonner à cette vaillante et spirituelle publication. Le prix est de 6 fr. par an, ou 0,50 centimes par mois. Les abonnés de notre journal peuvent la recevoir pour 5 fr. seulement, en adressant avec une bande un mandat-poste à la Direction, à TOURS, 13, rue Richelieu.

On demande des vendeurs au numéro et des correspondants dans toutes les communes de France.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE
à l'amiable,

1^{er}. La **MÉTairie de l'ANERIE**, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2^{em}. La **MÉTairie de l'AUNAY**, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3^{em}. La **MÉTairie et MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY**, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères
DE MEUBLES
ET DE MARCHANDISES
Par suite de saisie-exécution.

Les **DIMANCHE 14, LUNDI 15** octobre, à midi, et **DIMANCHES** suivants s'il y a lieu, à **Saint-Cyr-en-Bourg**, dans une maison occupée par le sieur BIGNON, débitant et marchand,

Il sera vendu :
Bois de lits, armoire, buffet, tables, vitrine, comptoirs, tablettes, rayons, glaces, chaises, un billard et ses accessoires, tables et matériel de café, linge, vêtements, objets de literie, liqueurs, vins, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine ;
Et une grande quantité de marchandises, comprenant : mercerie, bonneterie, rouennerie, blanc, chaussures, épicerie, porcelaine et autres bons articles.

Au comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTEMENT

Pour cause de départ
UNE PROPRIÉTÉ

Sise au **Bas-Bagneux**, près Saumur,

COMPRENANT
Maison d'Habitation
AVEC BEAU JARDIN
Sur le Thouet.

S'adresser, pour traiter : à M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Foucharde, et, pour visiter les lieux, à M. ARMINOT, propriétaire.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18.
Prix très avantageux.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

A CÉDER

Avec entrée en jouissance de suite,
LE

DROIT AU BAIL
D'UN BATIMENT

Avec cour, pompe et dépendances, sis à Saumur, rue des Boires, n° 13, joignant au nord M. Moriceau, au midi M. Dupays, au levant la rue des Basses-Perrières, au couchant la rue des Boires.

Pour tous renseignements, s'adresser étude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

A CÉDER

Pour cause de décès
UNE VASTE

EXPLOITATION DE CARRIÈRES
DE TUFFEAUX

Sise à **Saint-Cyr-en-Bourg**,

A proximité de la gare de Saint-Cyr et des ports de Saumoussey, sur le Thouet.

S'adresser à M^{me} veuve CLAVEAU, à Saint-Cyr-en-Bourg.

A CÉDER

L'HOTEL

du Chapeau Rouge

Situé à **Villebernier**

Et exploité par M. CHASLOT, auquel on peut s'adresser pour traiter, ou à M. BARBIN-MORICET, propriétaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer
MAISON

Faisant l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser à M. REDON, buraliste voisin.

TRES VASTE MAISON
A LOUER

PRÉSENTEMENT
7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A CÉDER DE SUITE

Boutique d'Épicerie

Et de Mercerie

Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos,

Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur
PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.
Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Occasion exceptionnelle

A LOUER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART

LE CHATEAU

DE LA

CRESILLONNIÈRE

Près la station de Varennes-sur-Loire, à 15 kil. de Saumur,

Commune de Brain-sur-Allonnes.

MAISON de maître en bon état, grandes écuries et remises, très belle cave voûtée.

Jardins anglais et potager bien planté d'arbres fruitiers en très bon rapport.

Très beau pays de chasse

S'adresser à M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Le **SAMEDI 27 octobre** 1888, à midi,

UNE

MAISON

Située à Saumur,

Rue de Bordeaux, n° 55,

AVEC JARDIN

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e GAUTIER, notaire.

SUCRE DE CANNE POUR VENDANGES

Entrepositaire: COURTET, rue Dailly, Saumur

68 FRANCS LES 100 KILOS

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

CACAO **PUR**
SOLUBLE
VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le **CACAO VAN HOUTEN** sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE.

Valeurs au comptant	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.
3 %	82 33	82 35	Est	797 50	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	522
3 % amortissable	84 87	85	Paris-Lyon-Méditerranée	1306	1300	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525 50	520	Est	395	396
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1170	1170	— 1865, 4 %	518	518	Est	399	399 50
4 1/2 % (nouveau)	105 30	105 40	Nord	1605	1607 50	— 1869, 3 %	406	406 50	Midi	467	407 25
Obligations du Trésor	505	505	Orléans	1320	1307 50	— 1871, 3 %	395	394 50	Nord	399 50	400
Banque de France	3900	3935	Ouest	901 25	895	— 1875, 4 %	522	522 50	Orléans	402	401 75
Société Générale	480	480	Compagnie parisienne du Gaz	1402 50	1412 50	— 1876, 4 %	523	523 50	Ouest	400 75	400 25
Comptoir d'escompte	1045	1045	Canal de Suez	2230	2227 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528 50	527 50	Paris-Lyon-Méditerranée	400 75	398 75
Crédit Lyonnais	626 50	626 25	C. gén. Transatlantique	551 25	555	Obligations communales 1879	473	474 50	Paris-Bourbonnais	397 25	398 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1365	Russe 5 0/0 1870	108 50	102 30	Obligat. foncières 1879 3 %	484	484	Canal de Suez	587	588
Crédit mobilier	410	450				Obligat. foncières 1883 3 %	387	388	Panama 6 0/0	350	350
Canal Intér.-Panama	280	278 75									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godét.

Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.